

COMMUNE DE MARVAL
(Haute-Vienne)

**Procès-verbal du Conseil Municipal
Du
26 avril 2024**

Présents : M. Dominique Bertrand, M. Pierre Mandon, Mme Edith Léger, M. Pierre Hachin, Mme Marie Linet, Mme Yolande Pironnet, Mme Léa Blanc

Absents excusés : Jérôme Suet (pouvoir donné à Mme Marie Linet) ; M. Sylvain Cassoré (pouvoir donné à M. Pierre Hachin) ; Mme Haag Rachel (pouvoir donné à M. Dominique Bertrand)

Absente excusée : Mme Carole Relland

Ouverture de la séance à 11h02

Désignation d'un secrétaire de séance :

Mme Linet se propose pour être secrétaire de séance. Elle est la rédactrice de ce procès-verbal.

Approbation du dernier procès-verbal :

Vote à l'unanimité

Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation permanente :

Décision n°8-2024 en date du 10 avril 2024 portant sur l'acceptation du devis de l'entreprise RE-UZ pour l'achat de 500 gobelets réutilisables au prix hors taxes de 323.03 euros.

Décision n° 9-2024 en date du 16 avril 2024 portant sur l'acceptation du devis de l'entreprise APROBOIS pour l'achat de 10 bacs à fleurs au prix hors taxes de 4 900.00 euros.

Décision n° 10-2024 en date du 23 avril 2024 portant sur l'acceptation du devis de l'entreprise LA MAISON DU TEE SHIRT pour l'achat de 80 Tee Shirt au prix hors taxes de 338.40 euros.

Décision n° 11-2024 en date du 23 avril 2024 portant sur l'acceptation du devis de Lia VERRIEZ portant sur l'impression de 80 Tee Shirt pour un montant TTC de 590.00 euros.

Délibération portant sur une délégation donnée au CCAS

Le CCAS s'est réuni et a rédigé un règlement intérieur notamment concernant les aides exceptionnelles. Il s'agit entre autres des aides d'urgences de type bon alimentaire ou d'hygiène (50 euros pour une personne seule, 100 euros pour deux personnes et 150 euros pour un foyer de 3 personnes avec 10 euros en sus pour chaque personne supplémentaire composant le foyer fiscal) qui seront accordées dans la limite d'une fois par an. Des bons de carburant en fonction du véhicule et du kilométrage pour le trajet à effectuer.

Ces aides pourront être octroyées à la suite d'une réunion du CCAS. Pour tout autre aide exceptionnelle le Conseil Municipal devra se réunir.

Le règlement intérieur fixe également les pièces à fournir pour toute demande d'aide.

Le Conseil Municipal donne délégation au CCAS pour l'octroi d'aides d'urgences de type bon alimentaire et d'hygiène ou bon de carburant => vote à l'unanimité

Le Conseil Municipal vote pour le règlement d'attribution des aides sociales => vote à l'unanimité

Délibération portant sur une aide d'urgence

Une demande d'aide d'urgence a été faite auprès du CCAS. Une personne a fait une demande de bon de carburant.

Le CCAS s'est réuni et a refusé l'aide demandée au regard des pièces fournies.

Le Conseil Municipal suit les préconisations du CCAS et rejette la demande d'aide => vote à l'unanimité.

Questions diverses

Mme Blanc demande si c'est obligatoire que la réunion du Conseil Municipal soit enregistrée car elle s'est rendue dans d'autres communes et il n'y avait pas d'enregistrement. M. Hachin répond que c'est une obligation mais qu'il y a un coût à l'investissement du matériel d'enregistrement.

M. Bertrand demande que l'éclairage des remorques soit réparé, M. Hachin s'en occupe.

M. le Maire rappelle les horaires pour la cérémonie du 8 mai.

Mme Linet dit qu'il faudra s'organiser pour la tenue du bureau de vote des élections européennes.

Fin du Conseil : 11h42.

Marie LINET
Secrétaire de séance

Pierre HACHIN
Maire de Marval